



PZS 2020-2025



Bernard BASTIEN (ZP HAUTE SENNE)

BELGIAN POLICE

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	p.1
INTRODUCTION	p.2
1. Préface	p.2
2. Cadre légal	p.2
3. Objectifs de politique générale de la police intégrée	p.2
4. La politique de sécurité intégrale des communes	p.3
5. La politique criminelle du Procureur du Roi	p.3
CHAPITRE 1 : MISSION – VISION – VALEURS	p.5
1.1. Leçons à tirer du plan précédent	p.5
1.2. Mission – Vision – Valeurs	p.5
CHAPITRE 2 : SCANNING ET ANALYSE	p.7
2.1. Image de la sécurité et de la qualité de vie	p.7
2.1.1. Données objectives	p.7
2.1.2. Données subjectives	p.9
2.2. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes	p.17
2.3. Déploiement du corps de police	p.19
2.3.1. Capacité en personnel	p.19
2.3.2. Organigramme	p.20
2.4. Image du service policier et de son fonctionnement	p.21
2.4.1. Normes minimales de fonctionnement	p.21
2.4.2. Autres services opérationnels	p.23
2.4.3. Missions et tâches à caractère fédéral	p.24
2.4.4. Contribution au Plan National de Sécurité et à la NCSI	p.26
2.5. Synthèse de l'affectation de la capacité	p.29
CHAPITRE 3 : LES OBJECTIFS STRATEGIQUES	p.31
3.1. Les objectifs stratégiques précédents – Evaluation et leçons à tirer	p.31
3.1.1. Dans le domaine de la 'sécurité et qualité de vie'	p.31
3.1.2. Dans le domaine du 'service et fonctionnement policiers'	p.36
3.2. Les objectifs stratégiques 2020-2025	p.39
3.2.1. Synthèse de l'argumentation	p.39
3.2.2. Les objectifs stratégiques (4) + points d'attention particulière	p.40
3.2.3. Suivi des objectifs stratégiques via les PA opérationnels	p.41
CHAPITRE 4 : APPROBATION DU PLAN	p.43

INTRODUCTION

1. Préface

L'élaboration d'un nouveau plan zonal de sécurité est un moment important pour notre zone de police.

Il est en effet indispensable que notre approche de la sécurité s'adapte à l'évolution de la société mais aussi aux attentes des parties prenantes.

Assurer la sécurité des citoyens, garantir leur qualité de vie, est une mission collective dont la police est un acteur important.

Sur base des attentes des parties prenantes, de l'analyse des leçons à tirer du plan précédent, des préoccupations du citoyen au travers de l'enquête locale de sécurité, ce document détermine les objectifs stratégiques pour les six années à venir.

Ces objectifs ont été fixés par le Conseil Zonal de Sécurité en respectant les préoccupations, les priorités et les engagements de chaque partie prenante.

2. Cadre légal

- ✓ Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux (LPI)
- ✓ Loi du 16 août 2016 modifiant la loi du 7 décembre 1998 susmentionnée
- ✓ Alignement du PZS avec le PNS (article 37 de la LPI)
- ✓ PNS 2016-2019 aligné sur l'actuelle Note-cadre de Sécurité intégrale 2016-2019 (NCSI)
- ✓ Circulaire interministérielle PLP 58 relative à la procédure de dépôt des plans zonaux de sécurité 2020-2025 et de leur approbation par les Ministres de l'Intérieur et de la Justice

3. Objectifs de politique générale de la police intégrée

La police n'est pas le seul acteur dans l'approche de la sécurité en Belgique. Elle travaille avec différents partenaires d'autres services publics et de sécurité pour élaborer la Note-cadre de Sécurité intégrale. Celle-ci a pour objectif de fixer les thèmes de sécurité auxquels tous contribueront durant les années à venir.

Dans ce cadre, le Plan National de Sécurité (PNS) reflète la contribution stratégique de la police intégrée à cette politique de sécurité orientée vers la communauté.

Le plan décrit, pour chacun des phénomènes de sécurité visés dans la NCSI, quel sera l'apport concret de la police au sein de la chaîne de sécurité. Le PNS comporte donc les phénomènes de criminalité et d'insécurité prioritaires, les objectifs stratégiques et les projets de la police fédérale dont découlent de nombreux plans d'action.

Les ambitions de l'actuel PNS 2016-2019¹ restent d'actualité :

- fournir un service de qualité à la population, de concert avec l'ensemble de ses services à tous les niveaux. Tous les citoyens ont droit à un traitement correct et de qualité de leurs dossiers ou requêtes et doivent pouvoir tenir compte sur l'engagement des policiers pour assurer leur sécurité et combattre l'ensemble des phénomènes criminels.
- viser une approche des phénomènes de sécurité via des thèmes transversaux, un fonctionnement par programmes et des projets d'amélioration du travail quotidien.
- organiser son système de maîtrise de l'organisation (de contrôle interne) par le biais de ses processus de politique et d'appui. De cette façon, la police intégrée peut mobiliser son personnel avec énergie et professionnalisme pour lutter de manière efficace et efficiente contre la criminalité et l'insécurité sur le terrain.

Via son PNS, la police intégrée s'engage concrètement à fournir sa contribution à un Etat de droit et une société sûre, viable et démocratique.

La police locale joue un rôle de plus en plus important en tant que partenaire de la police fédérale dans la lutte contre des problèmes de sécurité spécifiques, ce qui se concrétise de plus en plus par un fonctionnement intégré. La police locale assure le suivi de sa propre contribution au PNS via les plans zonaux de sécurité.

Une harmonisation des PZS avec la NCSI et le PNS a été effectuée en 2017 avec le niveau arrondissemental comme « facilitateur ». Le Dirco communique avec les zones de police locale au sujet du PNS et relaie avec le Dirjud les points d'attention au niveau de l'arrondissement. Le Dirco joue ainsi un rôle de facilitation et de coordination dans la transposition du PNS ainsi que dans la réalisation et le suivi des PZS.

4. La politique de sécurité intégrale des communes

De manière synthétique pour l'ensemble des communes qui composent la zone :

- continuer à garantir la sécurité sur l'ensemble du territoire ;
- préserver « le sentiment de sécurité » et lutter contre les incivilités ;
- renforcer la sécurité routière au bénéfice de l'ensemble des usagers de la route.

5. La politique criminelle du Procureur du Roi

Dans sa directive générale de politique criminelle du 27 juin 2018², le Procureur du Roi du Parquet de Mons indique que la mission essentielle des magistrats du parquet est la recherche et la poursuite des infractions fondée sur le principe d'une justice pénale de qualité rendue dans un délai raisonnable.

¹ Plan national de sécurité 2016-2019 – « Aller ensemble à l'essentiel ». Ministres de l'Intérieur et de la Justice.

² Documentation n° C 175/6-2 du Parquet du Procureur du Roi de Mons.

Les priorités qui doivent faire l'objet d'une « réaction pénale forte » sont :

- Les faits de violence caractérisée : coups et blessures, rébellions, les (tentatives de) meurtres, les assassinats, les viols et attentats à la pudeur, les vols avec violence ou menace et les extorsions
- La criminalité organisée
- La corruption
- Le blanchiment
- L'échec des modes alternatifs
- Le targetting (principalement pour les délinquants récidivistes).

CHAPITRE 1 : MISSION – VISION – VALEURS

1.1. Leçons à tirer du plan précédent

L'analyse de l'exécution du PZS 2012-2019 démontre que les initiatives prises, en commun avec d'autres partenaires, ont produit des résultats intéressants.

La recherche d'opportunités de collaboration et de partenariats étroits s'avère de plus en plus indispensable tant en termes d'efficacité que pour faire face aux difficultés de moyens que nous rencontrons.

En interne, la communication entre les différents services de la zone de police doit plus que jamais être favorisée. Elle est indispensable à la maîtrise des phénomènes auxquels nous sommes confrontés et à la mise en œuvre d'un service de qualité au profit de la population.

1.2. Mission – Vision – Valeurs

❖ Mission

La zone de police de la Haute Senne, composante de la police intégrée, structurée à deux niveaux, a pour mission essentielle de contribuer :

- ✓ À la promotion de la tranquillité et de la salubrité publiques ;
- ✓ À la sécurité et à la qualité de vie des citoyens en général et des habitants de la zone en particulier, par l'analyse et la maîtrise des différentes formes de criminalité ;
- ✓ À la gestion de la mobilité.

❖ Vision

Notre action sera guidée par les principes d'une police orientée vers la communauté, caractérisée par :

- ✓ Une volonté de placer le citoyen au centre de ses préoccupations et de rechercher les solutions adéquates en utilisant des techniques orientées vers le résultat ;
- ✓ Une approche anticipative, préventive, intégrale et intégrée des phénomènes, en favorisant et en consolidant le partenariat avec tous les acteurs potentiels concernés par la sécurité sociétale, tant en interne qu'en externe ;
- ✓ La mise en œuvre d'une organisation visant à la territorialisation par quartier et à la responsabilisation par secteur ;
- ✓ La recherche de l'amélioration continue et la volonté de rendre compte.

A l'égard de nos autorités, nous voulons être un acteur de premier plan en matière de sécurité :

- ✓ Qui cherche à atteindre l'excellence dans la fonction de police ;
- ✓ Qui applique les directives en recherchant l'efficacité et le maintien de la qualité dans l'exercice de ses missions, par l'investissement dans la formation et le développement des compétences de ses collaborateurs ;

- ✓ Et qui négocie et répartit équitablement l'engagement de ses capacités en fonction des attentes justifiées de chacun.

❖ Valeurs

L'ensemble du personnel de la zone doit être, aux yeux de la population et des autorités, un service incontournable, reconnu et apprécié pour :

- ✓ Son respect des droits individuels et des libertés de chaque citoyen ;
- ✓ Son intégrité, son impartialité et son incorruptibilité ;
- ✓ Sa connaissance des préoccupations du citoyen et de ses partenaires des services publics et communaux ;
- ✓ Sa volonté manifeste de collaborer à la résolution des problèmes, à leur anticipation et à leur maîtrise ;
- ✓ Sa disponibilité, son efficacité et son professionnalisme.

CHAPITRE 2 : SCANNING ET ANALYSE

2.1. Image de la sécurité et de la qualité de vie

2.1.1. Données objectives

Les sources *objectives directes et indirectes* consultées sont notamment :

- Les données encodées dans le système informatique ISLP ;
- Les données issues de la Banque Nationale Générale (BNG) ;
- Les données fournies par le Carrefour d'Information de l'Arrondissement ;
- Les données fournies par le Parquet de Mons (+ législation et circulaires applicables aux services de police) ;
- Les données fournies par les Bourgmestres ;
- Le Plan National de Sécurité ;
- Les baromètres de la Police fédérale DGR/DRI/BIPOL (circulation – criminalité – élucidation – PNS 2016-2019)
- Le rapport SALDUZ ZP Haute Senne 2017-2018 de la Police fédérale – FPF/DRI/BIPOL
- Les rapports d'activités ;
- L'enregistrement sur base de la banque de données concernant l'ordre public
- L'image policière arrondissementale de sécurité (IPAS).

Tableau de synthèse des principaux faits de criminalité et de leur évolution :

Types de faits	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2014 - 2018
Roulage						
Accidents avec blessés	166	187	179	171	143	- 13,85 %
Accidents avec dégâts matériels	373	392	382	579	571	+ 53,08 %
Atteintes à l'intégrité physique						
Coups et blessures volontaires (hors violence intrafamiliale)	200	263	252	238	243	+ 21,5 %
Violence intrafamiliale	125	144	156	135	163	+ 30,4 %
Vols avec violences/menaces (autres que dans commerce)	42	57	47	55	41	- 2,38 %
VMA/extorsions dans commerce	8	17	7	12	16	+ 100 %
Criminalité liée aux véhicules						
Vols dans/sur véhicules	252	323	180	203	216	- 14,28 %
Vols de véhicules	59	72	49	64	58	- 1,69 %
Atteintes à la propriété						
Dégradations et vandalisme	472	471	415	374	421	- 10,80 %
Incendies volontaires						
Fraude informatique	404	305	433	367	376	- 6,93 %

Types de faits	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2014 - 2018
Vols						
Vols à la tire	20	22	20	11	16	- 20 %
Vols à l'étalage	77	57	71	94	94	+ 22,07 %
Vols ASA	12	18	25	28	28	+ 133,33 %
Vols qualifiés dans habitation (et tentatives)	596	511	450	418	275	- 53,85 %
Faits de mœurs						
Attentats à la pudeur	41	61	20	51	45	+ 9,75 %
Viols						
Loi spéciale						
Environnement	41	72	87	61	83	+ 102,43 %
Armes	30	52	51	60	42	+ 40 %
Stupéfiants	80	58	143	105	107	+ 33,75 %

- ✓ L'évolution est positive en matière de sécurité routière. Le nombre d'accidents avec blessés sur le territoire de la zone est en diminution constante depuis 2015.
- ✓ Les coups et blessures en dehors de la sphère familiale connaissent une hausse. Dans la plupart des cas, il s'agit de bagarres/coups réciproques sur la voie publique dont les protagonistes se connaissent.
On constate une hausse de faits de violence intrafamiliale déclarés. Le chiffre noir est évidemment important pour cette matière. Un des objectifs du point d'attention à ce sujet dans le PZS 2012-2019 était de favoriser la déclaration de ces violences.
- ✓ L'évolution 2014-2018 des vols avec violences ou menaces (hors VMA et extorsions dans les commerces) indique une diminution (- 2,38 %). Cependant, 2018 est l'année où le nombre de faits est le plus faible.
Les banques et grandes structures commerciales sont de mieux en mieux protégées, ce qui explique un déplacement vers des cibles plus vulnérables.
Ce sont les vols à main armée et les extorsions - avec arme à feu ou non à feu - dans les commerces qui ont le plus augmenté (16 faits en 2018 contre 8 faits en 2014). Ces faits sont pour la plupart élucidés, et sont souvent commis par des délinquants locaux ou issus de zones voisines.
- ✓ Les atteintes à la propriété, qui comprennent les dégradations, le vandalisme et les incendies volontaires sur les véhicules ainsi que sur les autres biens immobiliers, sont en diminution quasi constante depuis 2014 (- 10,80 %).
- ✓ Pour les enregistrements relatifs à la fraude informatique³, une baisse de 7 % est observée. Ces chiffres de la criminalité informatique ne reprennent pas tous les autres délits commis à l'aide des moyens ICT.

³ Fraude informatique : obtention d'un avantage patrimonial frauduleux par un moyen technologique.

- ✓ L'augmentation des vols à l'étalage (22 %) dépend pour partie de la politique de dénonciation des grandes surfaces. Ces vols concernent pour près de 60 % des denrées alimentaires.
- ✓ Les vols ASA⁴ sont en recrudescence depuis 2015, et le raisonnement tenu quant à la fragilité des victimes peut être d'application.
- ✓ L'évolution en matière de vols (+ tentatives de vols) qualifiés dans les habitations est très positive. L'évolution 2014-2018 indique une diminution du nombre de faits de 54 %.
- ✓ Les faits de mœurs sont assez importants dans la zone. Etant donné que ces délits sont fortement liés à la propension à déclarer de la victime et que, en conséquence, ils connaissent un chiffre noir élevé, on ne peut pas simplement déduire de ces chiffres que le phénomène augmente.
- ✓ Les infractions liées à la législation sur l'environnement⁵ sont en augmentation par rapport à 2014.
- ✓ Les infractions à la législation sur les armes (port et transport illégal, détention illégale, commerce illégal, fabrication illégale) sont en hausse par rapport à 2014 mais en baisse par rapport aux années 2015-2016-2017. La hausse de 2017 est probablement en lien avec la réforme de la Loi sur les armes amenant une nouvelle période de régularisation pour les armes soumises à autorisation.
- ✓ Pour ce qui concerne les infractions en matière de drogues, les variations constatées dans les enregistrements représentent surtout les variations des activités policières et des priorités en la matière.

2.1.2. Données subjectives

Les sources de *données directes et indirectes subjectives* sont :

- Les données de partenaires de sécurité externes ;
- Le sondage des propres collaborateurs ;
- Les données des autorités administratives et judiciaires ;
- Les groupes de travail existants ;
- L'enquête auprès des collaborateurs ;

⁴ La définition du phénomène ASA a été actualisée afin de mieux catégoriser les faits et un PA intégré de l'Arrondissement judiciaire du Hainaut pour les faits ASA a été mis en place en 2018.

⁵ Environnement => déchets, nuisances par le bruit/l'eau/l'air, prévention générale, protection de l'air, atteintes à l'environnement/non déchets, biodiversité, faune et flore, bien-être des animaux.

- Les données des médias ;
- L'enquête locale de sécurité 2018 ;
- Les plaintes internes/externes des citoyens ;
- Les données des plans de cohésion sociale ;
- Les données du plan fédéral de sécurité ou les notes de politique.

Les différentes autorités souhaitent mener une politique en matière de sécurité et de police intégrée basée sur les besoins de la population en matière de sécurité.

L'Enquête Locale de Sécurité sert à la fois d'outil politique et d'évaluation afin de développer cette meilleure politique de sécurité et de police et d'évaluer la politique menée, tant sur le plan local que fédéral.

Les statistiques de la police en matière de criminalité ne fournissent en effet que les délits qui ont été signalés auprès de la police. Certains types de délits ne sont pas ou peu déclarés, donc pas enregistrés dans un procès-verbal, ce qui a pour conséquence que le nombre total de ces délits n'est pas connu.

L'ELS est un outil qui permet de nous donner un aperçu de ces non-déclarations. Il est demandé au répondant s'il a été victime et si à ce moment-là un procès-verbal a été dressé. Ceci permet d'avoir une image de la criminalité effective et de la victimisation réelle en Belgique.

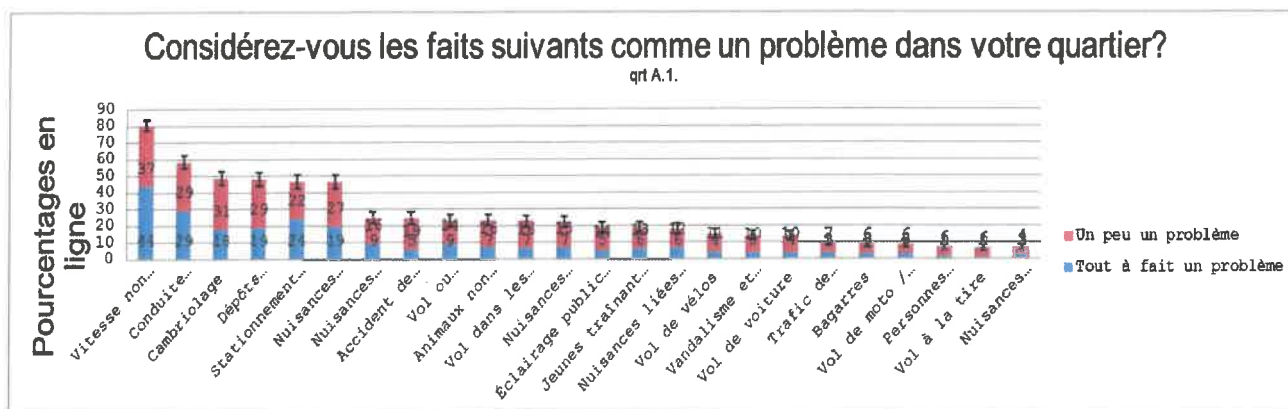
Résultats de l'Enquête Locale de Sécurité – ZP Haute Senne – 2018

I. Les problèmes de quartier

L'Enquête Locale de Sécurité⁶ réalisée en 2018 par la Police fédérale nous révèle que les faits considérés comme un problème dans son quartier par la population de la Haute Senne sont, par ordre décroissant (le top 10) :

- La vitesse non adaptée au trafic ;
- La conduite agressive dans la circulation ;
- Les cambriolages ;
- Les dépôts clandestins et débris traînant dans la rue ;
- Le stationnement gênant ;
- Les nuisances sonores causées par le trafic ;
- Les nuisances sonores causées par des voisins ;
- Les accidents de circulation ;
- Les vols ou démolitions de quelque chose sur une voiture ;
- Les animaux non tenus en laisse ou errants.

⁶ Enquête de population à grande échelle sur l'ensemble de la Belgique concernant la sécurité, les problèmes de quartier, le sentiment d'insécurité, la victimisation, la prévention et le travail de la police. L'ELS est organisée par la Police fédérale en collaboration avec le SPF Intérieur et les autorités locales (ZP, communes).



Graphique : Enquête locale de sécurité 2018 – ZP Haute Senne – Tableau qrt A.1.

Les problèmes de circulation sont donc au sommet de la liste des problèmes de quartier et les cambriolages sont à la 3^{ème} place dans cette liste (contre la 5^{ème} au niveau national).

Les citoyens qui ont participé à l'enquête locale de sécurité considèrent surtout la vitesse non adaptée au trafic comme un problème dans leur quartier : 4/5 de ceux-ci répondent « tout à fait » ou « un peu » à cette question. Cette problématique se distingue nettement au-dessus des autres (80,23 % pour la Zone Haute Senne contre 67 % au niveau national).

Nous retrouvons, respectivement, de la deuxième à la sixième position : la conduite agressive dans la circulation (58,5 %), les cambriolages (48,59 %), les dépôts clandestins et débris traînant dans la rue (47,87 %), le stationnement gênant (46,52 %) et les nuisances sonores causées par le trafic (46,44 %).

Ensuite, les nuisances sonores causées par des voisins sont encore mentionnées par ¼ des répondants et les accidents de circulation par 24,44 %.

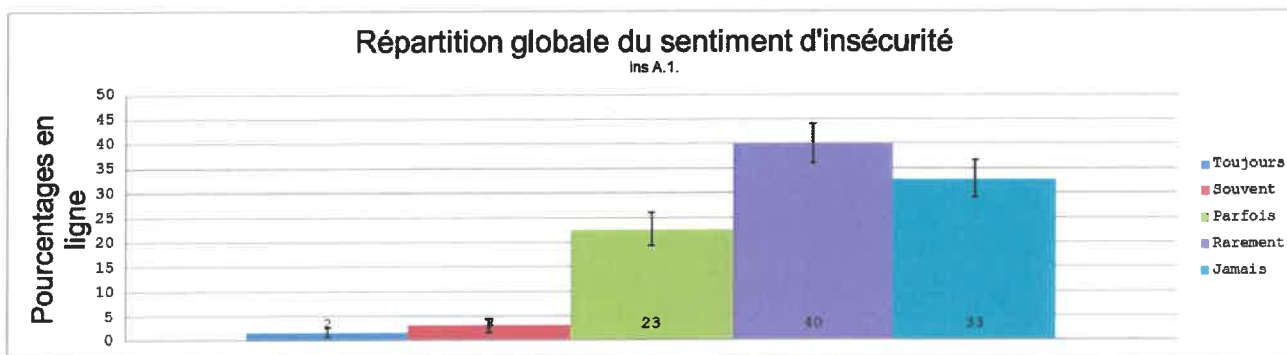
Les problèmes de quartier suivants sont considérés dans 18 à 23 % des cas comme problématiques : les vols ou démolitions de quelque chose sur une voiture (23,01 %), les animaux non tenus en laisse ou errants (23 %), les vols dans les voitures (22,7 %), les nuisances causées par des personnes sur la voie publique (22,30 %), l'éclairage public défectueux ou manquant (18,82 %), les jeunes traînant dans l'espace public (18,73 %) et les nuisances liées à la consommation d'alcool et de drogues (18,02 %).

1 à 2 personnes sur 10 estiment « comme un problème dans son quartier » les vols de vélos, le vandalisme et les graffitis, les vols de voitures et le trafic de drogues dans la rue.

Les problèmes de quartier - tels que les vols de motos/cyclomoteurs, les personnes importunées dans la rue, les vols à la tire et les nuisances causées par des cafés ou des salles de fêtes – sont mentionnés dans moins de 10 % des cas.

II. Le sentiment d'insécurité

Les résultats de l'ELS par rapport au sentiment d'insécurité général indiquent que 4,62 % (contre 9,53 % en 2012) des citoyens de la zone de police de la Haute Senne ayant participé à l'enquête se disent « toujours » (1,63 %) ou « souvent » (2,99 %) en insécurité. Dans un peu plus d'1 cas sur 4, ce sentiment d'insécurité survient « parfois » (22,90 %). 72,77 % des répondants affirment n'être que « rarement » (40 %) ou « jamais » (32,77 %) en insécurité.



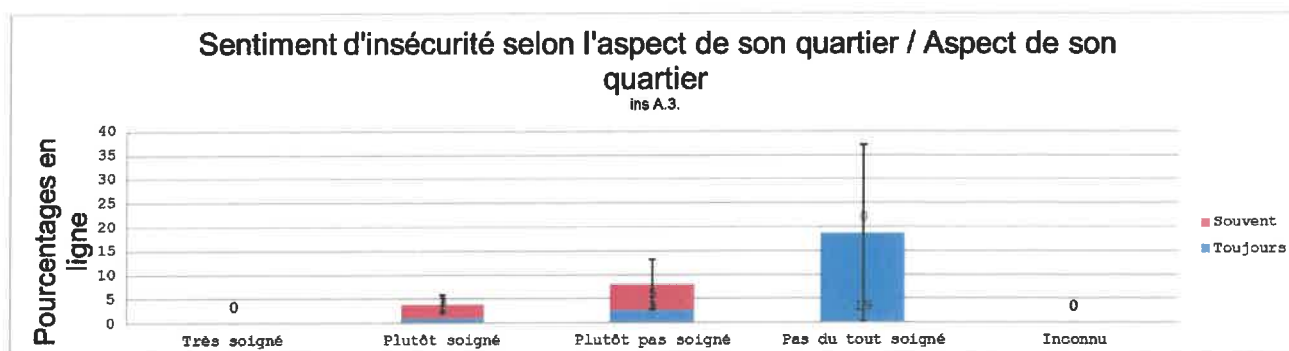
Graphique : Enquête locale de sécurité 2018 – ZP Haute Senne – Tableau ins A.1.

Au niveau national, le pourcentage de personnes se disant « rarement » ou « jamais » en insécurité monte à 75 %.

Concernant les répondants qui se disent « toujours » ou « souvent » en insécurité, ce sont les personnes de 50 à 64 ans qui se sentent moins en insécurité que les autres catégories d'âge. Au niveau national, ce sont les jeunes de 15-24 ans qui se sentent plus en insécurité. Aucune différence significative n'a été constatée selon le sexe (contrairement au niveau national où le sentiment d'insécurité est nettement plus marqué auprès des femmes que des hommes), le niveau de formation ou la commune. Les personnes sans emploi ou à la recherche d'un emploi se sentent plus en insécurité (25,89 %). A l'inverse, les personnes qui exercent une activité professionnelle se sentent moins en insécurité que les pensionnés et autres non-actifs.

Il semble aussi, d'après les résultats, qu'il existe un lien entre l'aspect peu soigné de son quartier et un sentiment d'insécurité élevé. Le pourcentage de citoyens qui se sentent « toujours » ou « souvent » en insécurité n'est que de 3,88 % (contre 2 % au niveau national) chez ceux qui estiment que leur

quartier est « très ou plutôt » soigné, alors qu'il est de 26,17 % (30 % au niveau national) pour les répondants considérant leur quartier comme « pas du tout ou plutôt pas » soigné.



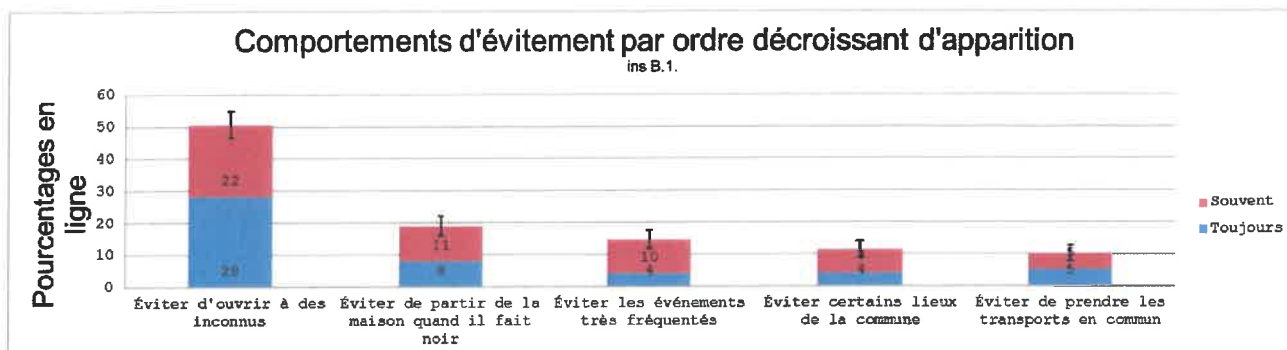
Graphique : Enquête locale de sécurité 2018 – ZP Haute Senne – Tableau ins A.3.

Le sondage à propos des comportements d'évitement nous apprend que la moitié (50,61 %) des répondants affirment qu'ils évitent « toujours » et « souvent » d'ouvrir à des inconnus (comportement d'évitement le plus fréquent). Ce comportement est beaucoup plus fréquent chez les personnes de 65 ans et plus et une légère différence significative est constatée selon le sexe (la femme évite un peu plus que l'homme d'ouvrir à des inconnus).

21,51 % des personnes interrogées disent « parfois » éviter certains lieux de leur commune et 18,97 % disent éviter de partir quand il fait noir. Des différences significatives sont surtout relevées selon l'âge et le sexe.

Les sondés déclarent, dans 14,6 % des cas, éviter les événements très fréquentés et ce comportement est plus fréquent chez les femmes que chez les hommes.

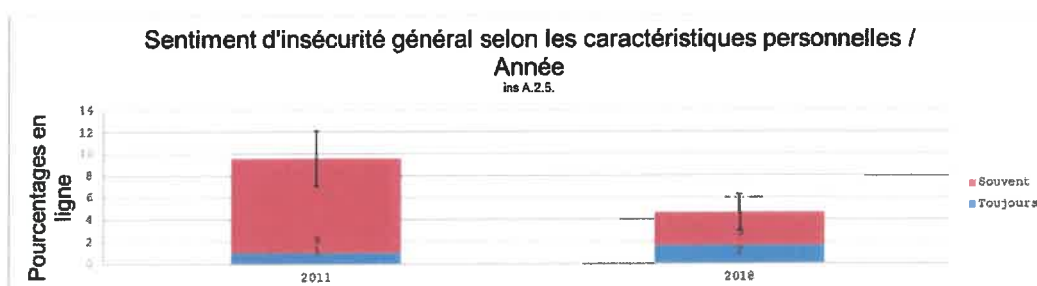
Seulement 1 personne sur 10 dit éviter « toujours » et « souvent » de prendre les transports en commun. Il s'agit du pourcentage le plus faible parmi les comportements d'évitement qui font partie du choix de réponse.



Graphique : Enquête locale de sécurité 2018 – ZP Haute Senne – Tableau ins B.1

Globalement, le sentiment d'insécurité général, sur le territoire de police de la Haute Senne, a diminué de moitié par rapport à l'ELS 2011.

Partout en Belgique, le sentiment d'insécurité diminue depuis l'année 2000. On observe cependant que la moyenne du sentiment d'insécurité observée au niveau fédéral (5,8 %) connaît des taux variables selon la répartition géographique. C'est en Région de Bruxelles-Capitale et en province de Hainaut (10 %) que les taux du sentiment d'insécurité sont les plus hauts. Inversement, c'est dans les provinces du Limbourg et de Flandre occidentale qu'ils sont les plus bas (3,5 %). A un niveau géographique plus fin, cette répartition spatiale du taux d'insécurité varie de 0 % à 21 % selon la zone de police.



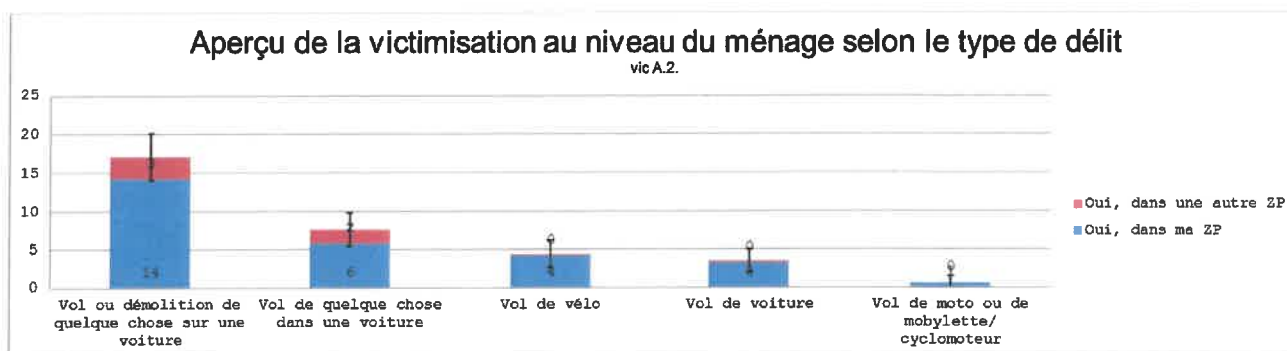
Graphique : Enquête locale de sécurité 2018 – ZP Haute Senne – Tableau ins A.2.5.

III. Victimisation et plainte

Il a été demandé au répondant s'il a été victime (lui ou quelqu'un de son ménage) d'une infraction au cours des 12 derniers mois dans sa zone de police ou dans une autre zone de police et si une plainte a été déposée suite aux faits.

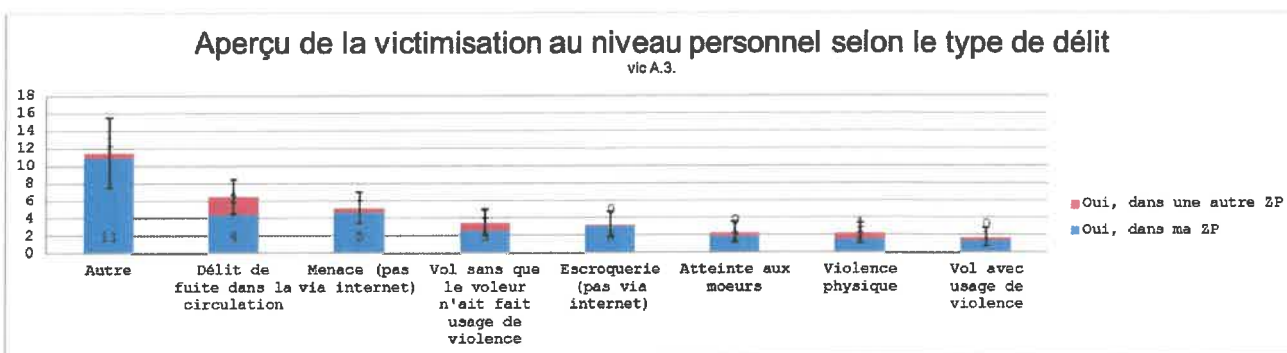
Les vols ou démolitions de quelque chose sur une voiture dépassent de loin les autres faits : 17 % des ménages en ont été victimes (contre 18 % au niveau national). Viennent ensuite les vols dans voiture

(7,57 %), les vols de vélos (4,38 %), les vols de voiture (3,51 %) et les vols de moto/cyclomoteur (0,68 %).



Graphique : Enquête locale de sécurité 2018 – ZP Haute Senne – Tableau vic A.2.

La victimisation au niveau personnel est différente : 6,42 % des personnes interrogées signalent avoir été victime d'un délit de fuite dans la circulation, 5,14 % déclarent avoir été victimes de menaces (hors internet) et 11,49 % disent avoir été victimes d'un autre type de délit que ceux repris dans la liste. Les autres infractions mentionnées par moins de 4 % des répondants au niveau personnel sont les vols sans violence (3,45 %), les escroqueries sans internet (3,23 %), les atteintes aux mœurs (2,33 %), la violence physique (2,21 %) et les vols avec violence (1,74 %).



Graphique : Enquête locale de sécurité 2018 – ZP Haute Senne – Tableau vic A.3.

Les faits qui se produisent le plus ne sont pas spécialement ceux qui sont le plus déclarés à la police.

Les infractions les plus déclarées au niveau du ménage sont, par ordre décroissant : les vols de vélo (100 %), les vols de moto/cyclo (100 %), les cambriolages (93 %), les vols dans voiture (76 %), les vols de voiture (72 %), les vols ou démolitions de quelque chose sur une voiture (40 %), les tentatives de cambriolages (38 %).

Au niveau national, les infractions les plus déclarées sont les cambriolages (86 %), les vols de voiture (81 %), les vols de moto/cyclo (64 %), les vols dans voiture (60 %), les tentatives de cambriolage (48 %) et les vols ou démolitions de quelque chose sur une voiture (34 %).

Au niveau personnel, le top 5 des infractions les plus déclarées sont les vols avec violence (100 % chez nous contre 59 % au niveau national), la violence physique (73,94 % chez nous contre 48 % au niveau national), les vols dans violence (54,47 %), les délits de fuite dans la circulation (46,43 %) et les menaces (pas via internet).

Les résultats indiquent que 1 personne sur 13 déclare avoir été victime personnellement d'une escroquerie via internet ou d'une intrusion dans un ordinateur via un smartphone et 1 personne sur 25 d'une intrusion et de harcèlement via internet.

IV. Prévention

Il a été demandé aux répondants s'ils étaient au courant de l'existence de certains services que leur proposait leur commune ou leur zone. On relèvera que les services relatifs à la médiation entre voisins et au marquage de vélos ainsi que l'existence d'accord de collaboration entre les citoyens et la police apparaissent comme les services les moins connus chez les répondants avec des pourcentages de connaissance respectifs de 33 %, 30 % et 17 %.

Les services proposés au sein des zones et/ou communes les plus connus par les citoyens sont ceux relatifs à la surveillance des habitations pendant les vacances avec un score de 55,61 %, les services liés à la prévention du cambriolage avec 50,45 % et les informations générales communales/zonales avec 47,29 %. Le service relatif à l'assistance policière aux victimes est connu par 41,16 % des répondants, et plus spécialement par les personnes de moins de 50 ans.

Concernant les services liés à la surveillance des habitations pendant les vacances, il existe une différence significative selon la commune. 2/3 des personnes interrogées au Roeulx connaissent le service contre 62 % pour Braine-le-Comte, 53 % pour Soignies et 42 % pour la commune d'Ecaussinnes.

Quant à la manière d'être tenu au courant des résultats et actions de la police, les répondants préfèrent, par ordre décroissant, une communication par courrier (toute boîte ou journal de la police), via des journaux ou périodiques d'information, sur le site internet de la police ou de la commune, par e-mail ou via les médias sociaux.

2.2. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes

Parties prenantes	Attentes	Objectifs
Direction & Financiers		
Bourgmestres Conseil de police	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité du service à la population - Sécurité optimale du citoyen (sécurité, salubrité et tranquillité publique) 	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation des lieux publics (propreté, dépôts clandestins, stupéfiants) et lutte contre les nuisances sociales - Renforcer la sécurité routière (+ de contrôles) et la sécurité aux abords des écoles - Actions préventives - Diminuer les vols dans habitation - Diminuer les vols de et dans véhicules - Plus de policier en rue et/ou à pied - Augmenter le taux de satisfaction de la population par rapport aux services policiers de la zone - Atteindre des résultats financiers efficaces (respect des budgets, coûts des projets, investissements)
Parquet Magistrats de référence	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer en permanence la qualité de la recherche de toutes les infractions (constatations des faits, rassemblement des preuves, interpellation des auteurs) - Politique criminelle du Parquet (Etat de droit démocratique et défense de l'intérêt général) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaction judiciaire adéquate (délai, intérêt des victimes,) - Diminuer les atteintes à l'intégrité physique - Diminuer les vols qualifiés dans les habitations - Diminuer les trafics de stupéfiants - Poursuivre les efforts en matière d'éducation à la sécurité routière
Bénéficiaires de service/clients		
Population qui demande un service (déclaration/plainte/attestation)	<ul style="list-style-type: none"> - Un environnement sécurisé - Un accueil de qualité - Une police à l'écoute du client - Une prise en charge rapide - Une résolution du problème posé - Un meilleur suivi une fois la plainte déposée 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel qualifié - Locaux adaptés - Moyens techniques appropriés
Victimes/personnes lésées/préjudiciés	<ul style="list-style-type: none"> - Un accueil de qualité (empathie) - Une police à l'écoute des victimes - Une réponse rapide et un meilleur suivi - Une meilleure information des droits de la victime et une 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel qualifié - Locaux adaptés - Gestion optimale des communications - Recherche d'information

	orientation vers d'autres services le cas échéant	
Organisateurs d'événements	Bon déroulement de l'événement prévu sans incident	Bon déroulement de l'événement et réaction adéquate en cas de problème
Partenaires et fournisseurs		
PNS 2012-2015	Atteinte des objectifs fixés dans le Plan National de Sécurité (PNS)	Priorités définies dans le PNS 2012-2015
Police fédérale Dirco	- Prise en compte de la synthèse de politique définie par la PJF - Collaboration avec les zones de police locales	- Application du PNS par le Dirco - Prise en compte de la synthèse de politique définie par la PJF - Implication dans les plans arrondissementaux vols qualifiés dans habitation, radicalisme et vols de métaux
Police fédérale Dirju	- Prise en compte de la synthèse de politique définie par la PJF - Collaboration avec les zones de police locales	- Application du PNS par le Dirju - Prise en compte de la synthèse de politique définie par la PJF
Collaborateurs		
INP de proximité	- Disposer de collègues en suffisance - Moins de lourdeur administrative - Suivre les formations adéquates en rapport avec la fonction - Disposer du temps nécessaire pour le travail de quartier	- Disposer de collègues en suffisance - Moins de lourdeur administrative - Suivre les formations adéquates en rapport avec la fonction - Disposer du temps nécessaire pour le travail de quartier
Chefs de service/Dirigeants	- Répondre aux attentes des citoyens ainsi que des autorités judiciaires et administratives - Réalisation des objectifs fixés via les priorités définies par le présent PZS	- Répondre aux attentes des citoyens ainsi que des autorités judiciaires et administratives - Réalisation des objectifs fixés via les priorités définies par le présent PZS
Collègues au sein de la zone	- Résolution des problèmes de fonctionnement rencontrés dans les différents services - Plus de personnel - Environnement professionnel plus agréable	- Amélioration du bien-être au travail
Syndicats	Résolution des problèmes liés au bien-être au travail des membres du personnel	- Amélioration du bien-être au travail - Bonnes conditions de travail
Société		
Population	- Pouvoir évoluer dans un environnement sécurisé et sécurisant - Plus de bleu en rue - Société sûre et viable	- Présence accrue sur le terrain - Poursuite par les autorités judiciaires et administratives - Diminuer les troubles à la vie communautaire - Diminuer les vols qualifiés dans habitation - Renforcer la sécurité routière
Commerçants	Sécurisation des rues commerçantes	- Présence accrue sur le terrain

		- Poursuite par les autorités judiciaires et administratives - Augmenter les élucidations
Groupements (quartiers)	- Plus de contacts avec l'inspecteur de quartier - Priorités définies dans l'enquête locale de sécurité	- Présence accrue sur le terrain - Poursuite par les autorités judiciaires et administratives - Augmenter les élucidations

2.3. Déploiement du corps de police

2.3.1. Capacité en personnel

CADRE OPERATIONNEL

Effectif minimal (A.R. 05/09/2001)	Cadre organique		Effectif réel		
	Nombre	Date modification	Nombre inscrit (par cadre)	Nombre disponible *	Date de l'enregistrement des données
131	CDP 1	19/06/2007	CDP 1	CDP 1	31/12/2018
	CP 7		CP 7	CP 7	
	CM 26		CM 20	CM 20	
	CB 103		CB 96	CB 96	
	CA 8		CA 5	CA 5	
	Total : 145		Total : 129	Total : 129	

* Une fois déduite les indisponibilités suite aux maladies, congés sans solde, détachements, participation au CIA, CIC, ...

CADRE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE

Effectif minimal (A.R. 05/09/2001)	Cadre organique		Effectif réel		
	Nombre	Date modification	Nombre inscrit (par cadre)	Nombre disponible *	Date de l'enregistrement des données
	Niv. A : 2	29/06/2017	Niv. A : 2	Niv. A : 2	31/12/2018
	Niv. B : 5		Niv. B : 5	Niv. B : 5	
	Niv. C : 6		Niv. C : 13	Niv. C : 10	
	Niv. D : 7		Niv. D : 3	Niv. D : 3	
	Total : 20		Total : 23	Total : 20	

* Une fois déduite les indisponibilités suite aux maladies, congés sans solde, détachements, participation au CIA, CIC, ...

Au 31/12/2018 => 2 calogs niveau C en interruption de carrière à temps plein

2.3.2. Organigramme (2019)



2.4. Image du service policier et de son fonctionnement

2.4.1. Normes minimales de fonctionnement

- Le travail de quartier

Date enregistrement des données	Nombre d'habitants (total zone)	Nombre d'agents de quartier selon la norme	Nombre réel d'agents de quartier en fonction	Nombre de postes de police	Capacité sur base annuelle
31/12/2018	69.004 (01/01/2018)	17,21	33 INP (=1/2091 hab.)	4	26.843

Norme : 1 agent de quartier pour 4000 habitants

La norme est atteinte.

- L'accueil

Date enregistrement des données	Nombre de communes composant la zone	Nombre de postes de police	Nombre d'heures de présence physique dans le point d'accueil central		Capacité sur base annuelle
			Jours semaine	Week-end/fériés	
31/12/2018	4	4	24	24	15.192

Norme : 12 heures par jour de présence physique dans le point d'accueil central + accessibilité via infrastructure technique et permanence téléphonique

La norme est atteinte.

- L'intervention et la surveillance générale

Date enregistrement des données	Nombre d'équipes d'intervention		Nombre d'équipes supplémentaires (de pointe)		Capacité sur base annuelle
	Nombre	Heures de mise en œuvre	Nombre	Heures de mise en œuvre	
31/12/2018	2	24/24	1 ou 2	8h30 en semaine entre 08 et 23 heures	46.109

Norme : 1 équipe 24h/24 + équipe(s) de pointe 84h/semaine

La norme est atteinte.

- L'assistance aux victimes

Date enregistrement des données	Disposition ou non d'un collaborateur spécialisé (oui / non)	Description du système de rappel permanent (cochez le système en application dans la zone)		Capacité sur base annuelle
		Système réglé au sein du corps	Coopération avec autres zones et/ou Police fédérale	
31/12/2018	OUI	NON	OUI	967

Norme : 1 collaborateur spécialisé rappelable en permanence (via collaboration avec d'autres zones)

La norme d'un collaborateur spécialisé est atteinte. Une disponibilité permanente est assurée suite à la signature d'un Protocole de coopération entre les SAPV des Zones Haute Senne, Sylle et Dendre et Ville d'Ath depuis 2017.

- La recherche et l'enquête locale

Date enregistrement des données	Effectif global du corps (organique)	Effectif cadre opérationnel	Forme d'organisation		Capacité « recherche » annuelle
			Service Recherche et Enquête (membres fixes)	Capacité « flexible » pour la recherche et l'enquête	
			Nombre FTE's ops	Nombre de FTE's ou d'heures	
31/12/2018	145	1CO+2CM+9CB	12		22.026

Norme : 7 % de l'effectif opérationnel avec minimum 1 équipe de 2 pour les jours de semaine

La norme est atteinte.

- Le maintien de l'ordre public

Système de permanence : Officier de police administrative (OPA) et Officier de police judiciaire (OPJ)	OPA	OUI	Dans un accord de coopération inter zonale	OUI
		NON		NON
	OPJ	OUI	Dans un accord de coopération inter zonale	OUI
		NON		NON
Date enregistrement des données	31/12/2018			

Norme : 1 officier de police administrative (OPA) joignable et rappelable en permanence

La norme est atteinte.

2.4.2. Autres services opérationnels

○ Le service roulage

Date enregistrement des données	Effectif prévu	Effectif actuel	Forme d'organisation		Capacité roulage annuelle
			Service Roulage (membres fixes)		
			Nombre FTE's ops	Nombre de FTE's ou d'heures	
31/12/2018	2CM+3CB+8CA	2CM+3CB+5CA	13	10	16.166

Les missions du service roulage sont entre autres :

- Une participation aux plans nationaux et locaux de sécurité routière
- Une implication dans les diverses campagnes de prévention
- Une mission d'éducation, de conseil (dans les écoles, ...)
- L'organisation de contrôles routiers thématiques
- La gestion de la mobilité et le contrôle du stationnement
- Les contrôles vitesse avec ou sans interception.

○ Le service techno-prévention

Date enregistrement des données	Effectif prévu	Effectif actuel	Forme d'organisation		Capacité techno prévention annuelle
			Service techno prévention (membres fixes)		
			Nombre FTE's ops		
31/12/2018	1CB	1CB	1		1.395

Le service techno-prévention est actuellement occupé par un inspecteur de police « Conseiller en prévention vol » et dépend hiérarchiquement de la Dirops.

Ses activités principales sont les visites de techno-prévention faisant suite aux vols ou tentatives de vols commis dans les habitations (une centaine de visites par an).

Le service se charge également :

- D'organiser des conférences pour les communes (vol par ruse, vol à la tire, prévention vol) ;
- D'organiser des séances de marquage de vélos ou de véhicules ;
- De participer aux surveillances habitations ;
- De participer aux événements locaux avec le camion mobile ;

- D'informer les candidats à la construction, à la rénovation ou à la transformation ;
 - De participer à diverses foires ou salons (Batibouw, SPF Intérieur, Job Pol) et journées portes ouvertes (Académie de Jurbise).
- Le service Audit et Contrôle Interne

Le service se compose d'un commissaire dont les missions principales sont de traiter tous les dossiers soumis par le Chef de corps sur le fonctionnement du corps de police et de contrôler la bonne exécution des missions de police sur le terrain.

Il réalise les enquêtes disciplinaires.

Ce service entretient des relations étroites avec les services équivalents dans les autres zones de l'arrondissement ainsi qu'avec les services de l'AIG et du Comité P.

2.4.3. Missions et tâches à caractère fédéral

Conformément à la loi du 7 décembre 1998 sur la police intégrée, notre zone contribue à l'exécution des missions à caractère fédéral.⁷

1) Centre de communication du CIC Hainaut

Une liaison ICT permanente est établie avec le CIC.

La zone ne participe pas au fonctionnement du CIC Hainaut, disposant d'un dispatching autonome.

2) Capacité hypothéquée (HYCAP)

Il s'agit du renfort fourni par notre zone de police au profit de la police fédérale ou au profit d'autres polices locales pour la gestion de certains événements se déroulant sur d'autres zones (sommets européens, rassemblements sportifs, grèves prisons, ...).

Nous effectuons nous-mêmes des demandes de renforts HYCAP lors de grands événements sur notre zone tels que le 1^{er} mai à Ronquières, Ronquières Festival, le goûter matrimonial à Ecaussinnes, le Challenge des Montgolfières au Roelx, la Pentecôte, l'Autmomn Rock Festival, ...

3) FIPA (Full Integrated Police Action)

Ce type d'action n'existe plus en tant que telle. Il y a actuellement des opérations menées sur plusieurs zones au même moment avec le renfort des étudiants de l'académie de police auxquelles nous participons.

⁷ Articles 3,61 et 62 de la LPI.

4) Directives contraignantes (MFO)

MFO	Contribution de la zone/Missions
<p style="text-align: center;">MFO-1</p> <p>Directive du 13/12/2001 relative à la police des cours et tribunaux, au transfèrement des détenus et au maintien de l'ordre et de la sécurité dans les prisons en cas d'émeutes ou de troubles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Notre zone fournit à la demande de la DCA Mons le personnel déterminé, principalement en cas de grève des gardiens de la prison de Mons. • Nous assurons les transferts humanitaires pour lesquels nous sommes requis.
<p style="text-align: center;">MFO-2</p> <p>Directive ministérielle du 03/04/2002 relative à la gestion de la capacité en personnel et à l'octroi de renfort par la police locale lors des missions de police administrative</p> <p>Directive ministérielle du 23/11/2017 relative au mécanisme de solidarité entre les zones de police en matière de renforts pour des missions de police administrative</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 38 membres du personnel sont formés en HYCAP (6 INPP et 32 INP), alors que la norme est de 27 (3 INPP et 24 INP). • La nouvelle version de la circulaire en 2017 a augmenté l'engagement de notre zone de police (GNEP Niveau B).
<p style="text-align: center;">MFO-3</p> <p>Directive commune des ministres de la Justice et de l'Intérieur du 14/06/2002 relative à la gestion de l'information en matière de police judiciaire et de police administrative</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion est réalisée au quotidien par nos gestionnaires fonctionnels. • Contrôle de la qualité et des délais de transmission de l'information. • Rédaction de RIR (Rapport d'information) par les services opérationnels (SER – Interv. – Proximité).
<p style="text-align: center;">MFO-4</p> <p>Directive ministérielle du 04/11/2002 relative aux missions fédérales de sécurité, de surveillance et de contrôle par les services de police dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sur demande, sécurisation des points d'arrêts et des transports de fonds. • Contrôles des gardiens de sécurité et surveillance de l'application de la réglementation en matière de détectives privés.

<p style="text-align: center;">MFO-5</p> <p>Directive ministérielle relative aux missions de protection spéciale des personnes et biens mobiliers et immobiliers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sur demande, notre zone collabore avec la police fédérale du Shape lors de visites de VIP. • Surveillance générale des installations de l'OTAN sur notre territoire. • Sécurité des transports de fonds. • Participation aux services d'ordre lors de visites royales, princières ou ministérielles. • Participation à la protection de magistrats menacés.
<p style="text-align: center;">MFO-6</p> <p>Directive ministérielle commune des ministres de la Justice et de l'Intérieur relative au fonctionnement et à l'organisation des carrefours d'information de l'arrondissement (CIA)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le CIA reçoit quotidiennement un compte-rendu reprenant tous les événements qui se sont produits sur la zone. • Protocole d'accord avec le CIA relatif au fonctionnement et à l'organisation du CIA de l'arrondissement de Mons. • Participation aux réunions « info douce » au CIA.
<p style="text-align: center;">MFO-7</p> <p>Directive commune des ministres de la Justice et de l'Intérieur du 28 mars 2014 relative à la gestion d'événements dynamiques non planifiés pour lesquels une intervention policière supra-locale immédiate et coordonnée est mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement de la zone de police en coordination avec les services de la police fédérale et d'autres corps de police locaux. • Sur demande, présence de la police locale au point de contrôle avec mission d'observation et d'information et, le cas échéant, avec mission de confinement et d'interception. • Protocole visant à harmoniser et coordonner l'Alerte de Police et l'Alerte Frontière pour l'ensemble des services de police du Hainaut.

2.4.4. Contribution au Plan National de Sécurité et à la NCSI

Nous répondons à cette question par l'intermédiaire d'un tableau dont la première colonne reprend les phénomènes de sécurité prioritaires et dont la deuxième colonne indique les actions entreprises au sein de la zone pour contribuer au PNS et à la NCSI.

Phénomènes de sécurité prioritaires (dernière version 2016-2019)	Contribution de la zone au PNS
<p style="text-align: center;">La radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Devoirs d'enquête en la matière si une demande nous parvient. • Attention particulière par les agents de quartiers. • Participation du personnel à la formation COPPRA et Radicalisme

	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une CSIL opérationnelle par commune
Le trafic et la traite des êtres humains	<ul style="list-style-type: none"> • Devoirs d'enquête et apostilles en la matière. • Détection par les agents de proximité. • Participation aux opérations de contrôle de la cellule d'arrondissement sous l'autorité de l'Auditeur du travail.
L'actualisation d'une politique intégrale et intégrée en matière de drogues	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action « Troubles à la vie communautaire » (stupéfiants aux abords des écoles). • Contrôles routiers « stup. ». • Surveillance particulière d'endroits ciblés. • Démantèlement de trafics locaux de stupéfiants par le SER. • Recherche d'informations par les agents de proximité.
La fraude sociale et la fraude fiscale	<ul style="list-style-type: none"> • Devoirs d'enquête et apostilles en la matière.
La cybercrime et la cybersécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Formation du personnel (online Basic + suites)
La criminalité violente, l'atteinte à l'intégrité de la personne et la discrimination (violence intrafamiliale, violence sexuelle sur des majeurs, abus sexuels sur des mineurs, discrimination)	<ul style="list-style-type: none"> • Système de caméras présent principalement dans les centres villes (50 caméras sur la zone). • Patrouilles de sécurisation supplémentaires dans les endroits à risques. • Suivi et accompagnement des victimes qui le souhaitent par notre service d'assistance policière aux victimes. • Attention particulière pour une meilleure coordination zonale et avec la justice. • Affichage régulier pour sensibilisation des victimes de violence intrafamiliale. • Attention particulière à un accueil de qualité. • Section spécialisée au sein du SER local. • Recherche d'informations par les différents services de la zone. • Devoirs d'enquête et apostilles en la matière. • Plan d'action « Troubles à la vie communautaire » (délinquance juvénile, racket).
La criminalité organisée contre les biens (accent sur les cambriolages commis par les groupes d'auteurs itinérants) et le trafic illégal de biens illégaux et d'armes	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action « Vols dans habitations ». • Présence accrue des patrouilles de sécurisation dans les endroits à risque. • Adhésion à l'approche « Diagnostic » initiée par le Dirju.

<p>L'environnement (fraude aux déchets, bien-être animal, fraude à l'énergie, espèces animales et végétales menacées, fraude écologique, ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action « Troubles à la vie communautaire » (incivilités, nuisances diverses). • Présence accrue des patrouilles de sécurisation dans les endroits à risque. • Nouvelle loi SAC (sanctions administratives) au 1^{er} janvier 2014.
<p>La sécurité routière</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cours de sécurité routière dans les écoles (+ piste d'habilité). • Contrôles plus fréquents (vitesse, alcool, stupéfiant, poids lourds). • Contrôles routiers réguliers avec partenaires externes (zones voisines, douanes, WPR). • Utilisation des remorques avec affichage dans le cadre d'actions préventives ou de festivités locales. • Présence sur les marchés et aux abords des écoles. • Moyens supplémentaires : caméra ANPR, programme pour la rédaction des PV vitesse. • Contacts réguliers avec les gestionnaires de voirie (via notre conseiller en mobilité).
<p>Améliorer l'ordre Public (incivilités, gestion négociée de l'espace public, transmigration illégale)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action « Troubles à la vie communautaire » (délinquance juvénile, racket). • Présence accrue des patrouilles de sécurisation dans les endroits à risque. • Nouvelle loi SAC (sanctions administratives) au 1^{er} janvier 2014.

2.5. Synthèse de l'affectation de la capacité

		Année de référence (2018)	
		Heures	% de la capacité disponible *
	Capacité hors indisponibilité	213.821	
Contribution fédérale	Ligne de crédit MFO 2 bis (HYCAP + sol. Arrond.)	2.142	1,001
	Participation au CIA	-	-
	Contribution de la police locale aux phénomènes de sécurité prioritaires du PNS nécessitant une approche intégrée (collaboration avec Pol Fed)	2.021	0,945
	Sous-total contribution fédérale	4.163	1,946
Déploiement local	Travail de quartier	26.843	12,553
	Accueil	15.192	7,105
	Intervention	46.109	21,564
	Recherche et enquête locales	22.026	10,301
	Assistance aux victimes	967	0,452
	Circulation (roulage)	16.166	7,560
	Ordre public (événements locaux)	5.481	2,563
	Gestion des dossiers relatifs à la loi sur les armes	483	0,225
	Techno-prévention	1.395	0,652
	Plans d'action	3.930	1,837
	Protection	3.828	1,790
	Ecritures	13.459	6,294
	Sous-total déploiement local	155.879	72,901
Coordination opérationnelle	Coordination opérationnelle des événements de police administrative et mobilité	6.043	2,826
	Coordination judiciaire et gestion fonctionnelle	11.355	5,310
	Sous-total coordination opérationnelle	17.398	8,136
Appui administratif	Secrétariat du Chef de corps	1.567	0,732
Stratégie et politique	Préparation et développement du PZS	640	0,299
	Préparation et développement du budget de police	331	0,154
	Chef de corps	1.603	0,749
	Collège et Conseil de police	703	0,328
	Service Audit et Contrôle interne	1.571	0,734
	Service Développement de la politique	1.280	0,598
	Sous-total stratégie et politique	6.128	2,865
Management des collaborateurs	Tâches/missions liées à la gestion	6.021	2,815
	Formation/Training/Développement des compétences	10.374	4,851
	Sous-total management des collaborateurs	16.395	7,920

Management des moyens	Tâches/missions liées à la gestion	12.291	5,748
	Sous-total management des moyens	12.291	5,748
Capacité totale disponible de la zone			100 %

* la capacité totale disponible = 100 %, à savoir : la capacité totale de la zone moins la capacité indisponible (maladies, congés, détachement out, mais plus les détachés IN, CIK et DAR).

CHAPITRE 3 : LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

3.1. Les objectifs stratégiques précédents – Evaluations et leçons à tirer

3.1.1. Dans le domaine de la 'sécurité et qualité de vie'

➤ Troubles de la vie communautaire

Objectif stratégique 1 : « Lutter contre les troubles de la vie communautaire présents dans notre zone sous différentes formes telles que la criminalité violente en rue, la délinquance juvénile, le trafic de stupéfiants et le racket en rue et en milieu scolaire, les incivilités et les nuisances provoquées par le bruit et la saleté ».

Nous avons évalué cet objectif en suivant l'évolution des différents phénomènes pouvant être mis en relation avec la lutte contre les troubles de la vie communautaire.

A. Les vols avec violences

Vols avec violences/menaces	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2014-2018
Braine-le-Comte	9	24	15	21	19	+ 111,11 %
Ecaussinnes	7	5	7	6	3	- 57,14 %
Le Roeulx	6	8	4	5	5	- 16,66 %
Soignies	20	20	21	23	14	- 30 %
Zone	42	57	47	55	41	- 2,38 %

Les vols avec violences commis sur la zone sont en diminution de 2,38 % entre 2014 et 2018. Toutes les communes connaissent une diminution du phénomène à l'exception de Braine-le-Comte.

VMA/extorsions dans commerces	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2014-2018
Braine-le-Comte	0	3	2	2	7	
Ecaussinnes	3	6	2	1	3	-
Le Roeulx	3	7	1	2	3	-
Soignies	2	1	2	7	3	+ 50 %
Zone	8	17	7	12	16	+ 100 %

Les vols à main armée et extorsions dans les commerces passent de 8 à 16 faits entre 2014 et 2018. Il y a un déplacement de cette criminalité vers des cibles faciles et le taux d'élucidation de ces faits est très important (auteurs locaux)⁸.

⁸ Voir point 2.2.1. Données objectives.

B. Les dégradations et vandalisme

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2014-2018
Braine-le-Comte	164	127	101	101	136	- 17,07 %
Ecaussinnes	70	81	73	65	67	- 4,28 %
Le Roeulx	63	75	51	45	48	- 23,80 %
Soignies	175	188	190	163	170	- 2,85 %
Zone	472	471	415	374	421	- 10,80 %

421 faits ont été enregistrés en 2018 contre 472 en 2014, soit une diminution de 10,80 %. Toutes les communes connaissent une diminution du nombre de faits.

C. Les coups et blessures volontaires (hors violence intrafamiliale)

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2014-2018
Braine-le-Comte	75	82	79	68	68	- 9,33 %
Ecaussinnes	27	36	33	50	40	+ 48,14 %
Le Roeulx	15	24	21	13	29	+ 93,33 %
Soignies	83	121	119	107	106	+ 27,71 %
Zone	200	263	252	238	243	+ 21,5 %

Les coups et blessures volontaires en dehors de la sphère familiale passent de 200 faits en 2014 à 243 faits en 2018. Dans la plupart des cas, il s'agit de bagarres/coups réciproques sur la voie publique dont les protagonistes se connaissent. L'augmentation du nombre de faits est présente partout à l'exception de Braine-le-Comte.

D. Les stupéfiants

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2014-2018
Braine-le-Comte	24	10	33	34	24	-
Ecaussinnes	12	13	15	24	21	+ 75 %
Le Roeulx	9	8	24	12	14	+ 55,55 %
Soignies	35	27	71	35	48	+ 37,14 %
Zone	80	58	143	105	107	+ 33,75 %

Sont repris dans cette problématique la détention illégale et l'usage, la vente, la culture, l'importation et l'exportation sans autorisation, la fabrication illégale, le commerce sans autorisation, la découverte de déchets de plantation, les autres infractions en matière de drogue.

80 faits liés à cette problématique des stupéfiants ont été enregistrés en 2014 contre 107 en 2018 (augmentation de 33,75 % par rapport à 2014).

En ce qui concerne l'interprétation de cette rubrique, il faut être attentif au fait qu'il s'agit tant d'un indicateur de criminalité que d'un indicateur d'activité. En effet, la multiplication des contrôles et l'aboutissement d'enquêtes de longue durée se reflètent dans les chiffres.

Les résultats de l'enquête par rapport au sentiment d'insécurité général ont montré que le sentiment d'insécurité a diminué de moitié entre 2011 et 2018 (on passe de 9,53 % à 4,62 %).

Exemples d'actions menées sur le terrain pour lutter contre les troubles à la vie communautaire :

- patrouilles orientées (lieux et temps) très régulières de sécurisation sur base des constatations et d'analyses criminelles
- patrouilles orientées en fonction des demandes de la population relayées par les bourgmestres
- réunions régulières avec partenaires extérieurs (directeurs d'écoles, communes, chef de gare, SPC Mons, ...)
- actions ciblées et interceptions d'auteurs (vols avec violences, vols de métaux)
- trafics locaux de stupéfiants démantelés
- actions régulières de prévention contre le vol dans véhicule (folders, gravure, techno-prévention)
- information auprès de la population sur les précautions à prendre (vol à la tire, vol à la ruse)
- amélioration de la communication des informations opérationnelles entre les services de la zone (réunion « Icône »)
- contrôles du respect des heures de fermeture des débits de boissons.

➤ Vols qualifiés dans les habitations

Objectif stratégique 2 : « Lutter contre le phénomène des vols qualifiés dans habitations ».

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2014-2018
Braine-le-Comte	188	150	104	117	76	- 59,57 %
Ecaussinnes	83	77	65	56	30	- 63,85 %
Le Roeulx	103	87	81	79	45	- 56,31 %
Soignies	222	197	200	166	124	- 44,14 %
Zone	596	511	450	418	275	- 53,85 %

Les vols qualifiés dans habitation connaissent une diminution constante depuis 2014 sur la zone. La diminution est constatée dans chacune des communes de l'entité.

Les chiffres sont calculés sur base des vols qualifiés dans habitation et des tentatives de vols qualifiés dans habitation. Le mot « habitation » est à entendre au sens strict du terme (maison, appartement, ... habités).

En 2018, les tentatives de vols (72 faits) représentent 26 % de la totalité des faits.

Il est important de noter que ce phénomène est également en baisse non seulement sur l'ensemble de l'arrondissement judiciaire mais également sur le plan national. Si certains vols sont le fait d'auteurs locaux, une grande partie sont commis par des groupes d'auteurs itinérants originaires principalement de l'Europe de l'Est. Les quartiers ciblés sont généralement situés en bordure ou à proximité des grands axes de circulation, des autoroutes et des routes nationales.

L'Enquête locale de sécurité nous révèle que presque 4,8 personnes sur 10 considèrent « tout à fait » et « un peu » le cambriolage comme un problème prioritaire dans leur quartier. Cette problématique vient en troisième position dans la liste.

Exemples d'actions menées :

- amélioration de la communication des informations opérationnelles entre les services de la zone (réunion « Icône »)
- patrouilles orientées (lieux et temps) sur base des constatations et d'analyses criminelles
- actions régulières de prévention contre le vol dans habitation (techno-prévention)
- revisite systématique obligatoire
- appel au labo systématique, sauf conditions particulières
- remise du formulaire bleu systématique par le service techno-prévention lors des visites
- participation à la campagnes nationale 1 jour sans
- information via site internet et facebook de la zone
- conférences par le service techno-prévention pour la population

➤ La sécurité routière

Objectif stratégique 3 : « Lutter contre l'insécurité routière dans notre zone afin de diminuer le nombre de morts et de blessés sur nos routes ».

Accidents avec blessés	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2014-2018
Braine-le-Comte	51	61	72	50	42	- 17,64 %
Ecaussinnes	16	19	27	22	23	+ 43,75 %
Le Roeulx	20	27	21	14	14	- 30 %
Soignies	79	80	59	85	64	- 18,98 %
Zone	166	187	179	171	143	- 13,85 %

L'objectif initial est atteint. Le nombre d'accidents avec blessés sur le territoire de la zone a sensiblement diminué depuis 2014. La diminution est constatée partout à l'exception de la commune d'Ecaussinnes.

L'accent a été mis sur les thèmes prioritaires que sont la vitesse excessive, la conduite sous influence d'alcool ou de drogues et les poids lourds.

Selon l'ELS 2018, le problème de quartier « vitesse non adaptée au trafic », est considéré comme problématique dans 80 % des cas. La conduite agressive dans la circulation est le 2^{ème} problème de quartier soulevé par les personnes interrogées. Le stationnement gênant est souligné par presque la moitié des répondants. Les nuisances sonores causées par le trafic et les accidents de circulation sont mentionnés respectivement à la 6^{ème} et 8^{ème} position des problèmes de quartier.

Exemples d'actions menées :

- opérations régulières en collaboration avec les zones voisines + WPR + Douanes (poids lourds)
- collaboration avec les écoles (cours de sécurité routière + piste d'habileté)
- participation aux campagnes BOB
- participation aux périodes thématiques proposées par l'AWSR
- contrôles radars très réguliers aux lieux et moments ciblés avec et sans interceptions
- utilisation des remorques pour afficher des messages préventifs ou indicatifs
- contrôles de stationnement principalement dans les centres villes
- présence aux marchés hebdomadaires
- contrôles très réguliers alcool et/ou stupéfiant au volant
- annonces ou non des contrôles
- formation 'approche du contrevenant'
- utilisation des analyseurs de trafic

➤ La sécurité publique (radicalisme, extrémisme violent et terrorisme)

Objectif stratégique 4 : « Augmenter la sécurité publique en s'investissant dans la lutte contre le radicalisme, l'extrémisme violent et le terrorisme, en accordant une attention particulière à l'échange d'informations entre les différents acteurs ».

Une demande de subventions a été faite à la Région Wallonne par Soignies pour la mise en place d'une CSIL⁹ stratégique commune pour les 4 communes.

3.1.2. Dans le domaine du 'service et fonctionnement policiers'

Le fonctionnement policier de la zone a été évalué au travers des résultats de l'Enquête Locale de Sécurité 2018.

Résultats ELS

56,1 % des citoyens ayant participé à l'Enquête Locale de Sécurité se déclarent globalement satisfaits et très satisfaits à propos du fonctionnement de leur zone de police.

Un tiers des personnes n'ont pas d'opinion quant au fonctionnement policier de la zone et 10,38 % des citoyens se déclarent (très) insatisfaits.

L'appréciation du fonctionnement policier de sa propre zone varie selon l'âge, le niveau de formation et l'activité professionnelle.

Les habitants interrogés sont surtout satisfaits à propos de l'attitude et du comportement de la police : 64,37 % se disent « très satisfaits » et « satisfaits ».

Un peu plus de quatre personnes sur dix disent être (très) satisfaites à propos du fait que la police « soit une fonction d'exemple » (43,77 %) et qu'elle « traite chacun sur un pied d'égalité » (47,29 %).

Au sujet de l'information donnée par la police sur ses activités et sur la présence en rue, les citoyens sont (très) satisfaits pour respectivement 30,63 % et 28,31 %.

⁹ CSIL : Cellule de sécurité intégrale locale en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme (rendue obligatoire par la loi fédérale du 30 juillet 2018).

Sur le critère de l'information donnée sur ses activités, une différence significative a été constatée selon la commune. Par ordre décroissant, les habitants les plus satisfaits sont ceux de Braine-le-Comte (32,83 %), de Soignies (27,5 %), du Roeulx (26.53 %) et d'Ecaussinnes (18,31 %).

Pour le critère de la présence en rue, une différence significative a été constatée selon le niveau de formation (les moins satisfaits sont les diplômés de l'enseignement supérieur) et selon l'activité professionnelles (selon que le sondé est sans emploi, étudiant, pensionné, fonctionnaire, indépendant, ...).

Un peu plus de la moitié des personnes interrogées, soit 55 %, considère que les services de police de leur propre zone sont faciles ou très faciles à contacter. Près de 30 % ne savent pas et 16 % trouvent que le contact est (très) difficile.

Les habitants interrogés sont généralement satisfaits et très satisfaits de la manière d'accueillir les citoyens au bureau de police (45,56 %). 8,71 % ne sont pas satisfaits, 20,8 % ne savent pas et 25,65 % ne se prononcent pas. Le degré de satisfaction varie selon l'âge du sondé et son activité professionnelle.

Pour ce qui concerne la satisfaction de la manière dont la police locale constate et traite les délits, il y a une différence significative selon l'âge (15-24 ans / 65 ans et plus), l'activité professionnelle et la commune. Par ordre croissant de satisfaction, nous avons la commune de Braine-le-Comte puis les communes de Soignies, Ecaussinnes et Le Roeulx.

61,70 % des citoyens ont répondu « non » à la question « connaissez-vous votre agent de quartier ? » (contre 68,95 % en 2011). 11,5 % le connaissent uniquement de vue ou de nom. 18,95 % affirment avoir eu un seul contact avec l'agent de quartier. Une minorité, soit 7,81 % (contre 1,61 % en 2011) a parfois/souvent des contacts avec l'agent de quartier.

Selon la région de résidence, on observe quelques différences. En effet, les citoyens de la Région Bruxelles-Capitale sont les moins nombreux à connaître leur agent de quartier (38 %). Quant aux citoyens des régions flamande et wallonne, ils sont respectivement 45 % et 41 % à connaître leur agent de quartier.

On note également certaines différences au niveau des provinces. Tandis que les taux de connaissance sont plus ou moins semblables pour la majorité des provinces, on note que les citoyens de Flandre occidentale connaissent davantage leur agent de quartier (52 %) que les citoyens des autres provinces et que les citoyens des provinces de Hainaut et du Brabant wallon et de Bruxelles-Capitale connaissent le moins leur agent de quartier (38 %).

La connaissance de son agent de quartier varie selon l'âge, le niveau de formation et la commune habitée. A Ecaussinnes, 28 % des répondants déclarent connaître leur agent de quartier. Ce pourcentage monte à 34 % pour Braine-le-Comte, 43 % pour Soignies et 58 % pour Le Roeulx.

A la question de savoir si l'agent de quartier est facile à contacter, 70,80 % des personnes interrogées n'ont pas d'opinion (ne savent pas). 17,50 % répondent oui et 11,70 % répondent non.

La moitié des répondants (53,64 % contre 60 % au niveau national) ne souhaitent avoir davantage de contacts avec leur agent de quartier qu'en cas de problème.

La plupart des contacts avec la police locale ont eu lieu au poste de police, soit 39 %. Dans 27 % des cas, ce contact s'est en revanche déroulé dans un lieu privé : au domicile du répondant, chez des amis, etc... 8 % des citoyens ont eu un contact avec la police sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public (magasin, café, etc...). Un peu moins de 2 fois sur dix (18 %), les citoyens ont eu contact avec la police par téléphone, par courrier ou par e-mail.

Les personnes interrogées ayant eu contact avec la police de leur zone au cours des 12 derniers mois se sont montrées (très) satisfaites à l'égard de l'attitude et du comportement lors de ce contact (62 %) et (très) satisfaites du temps que les policiers avaient consacré au problème (56 %). 53,41 % des répondants sont (très) satisfaits des informations reçues lors de ce contact. L'accessibilité par téléphone convient à 63 % des citoyens. Sur le plan de la disponibilité au commissariat, le taux de satisfaction est légèrement inférieur à la moitié avec 48,70 %.

Concernant la satisfaction générale lors du dernier contact avec la police locale, près de 2/3 des répondants sont « satisfaits » et « très satisfaits ».

3.2. Les objectifs stratégiques 2020-2025

3.2.1. Synthèse de l'argumentation

Phénomènes prioritaires	Priorités Région Wallonne	Priorités Gouverneur	Priorités DirCo	Priorités DirJud Mons-Tournai	Priorités PR Mons-Tournai	Bourgmestres – Zone de police	Propositions au CZS
La radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme	x	x	x	x		x	x
Le trafic et la traite des êtres humains				x			
L'actualisation d'une politique intégrale et intégrée en matière de drogues				x			
La fraude sociale et la fraude fiscale				x	x corruption blanchiment		
La cybercrime et la cybersécurité				x			
La criminalité violente, l'atteinte à l'intégrité de la personne et la discrimination (violence intrafamiliale, violence sexuelle sur des majeurs, abus sexuels sur des mineurs, discrimination)				x	x	x	x
La criminalité organisée contre les biens (accent sur les cambriolages commis par les groupes d'auteurs itinérants) et le trafic illégal de biens illégaux et d'armes		x armes	x	x	x targetting	x	x
L'environnement (fraude aux déchets, bien-être animal, fraude à l'énergie, espèces animales et végétales menacées, fraude écologique, ...)	x	x bien-être animal					
La sécurité routière	x	x	x		x	x	x
Améliorer l'ordre Public (incivilités, gestion négociée de l'espace public, transmigration illégale)		x			x	x	x

3.2.2. Les objectifs stratégiques (4) + points d'attention particulière

Objectif stratégique 1 : « Lutter contre les troubles à la vie communautaire sur le territoire de notre zone de police en orientant particulièrement notre action sur les phénomènes suivants, retenus par les autorités concernées :

- les atteintes à l'intégrité physique commises sur la voie publique (rackets, vols avec violences) ;
- les trafics de stupéfiants, dans et aux abords des écoles, ou des lieux de festivités au bénéfice des plus jeunes (plaines de sport, plaines de jeux, ...) ;
- les incivilités ».

Objectif stratégique 2 : « Contribuer, ensemble avec de nombreux autres partenaires, à lutter contre le phénomène des vols qualifiés dans les habitations ».

Objectif stratégique 3 : « Augmenter la sécurité routière en diminuant le nombre d'accidents avec lésions corporelles. Favoriser la mobilité, particulièrement aux accès et dans les centres des entités ».

Objectif stratégique 4 : « Augmenter la sécurité publique en s'investissant dans la lutte contre le radicalisme, l'extrémisme violent et le terrorisme, en accordant une attention particulière à l'échange d'informations entre les différents acteurs ».

Points d'attention particulière :

1. Assurer une gestion optimale des situations de violences intrafamiliales et des violences faites aux femmes de manière générale, en :
 - ✓ Sensibilisant le personnel à la nécessité d'un accueil de qualité, de manière à éviter toute victimisation secondaire :
 - écoute
 - respect de la confidentialité
 - professionnalisme
 - empathie
 - ✓ Veillant à la stricte application de la circulaire COL 4/2006 en vue de permettre une réaction judiciaire adaptée
 - ✓ Proposant une Assistance Policière aux victimes dans les meilleurs délais, ainsi qu'un relais adapté vers les services d'aide à plus long terme

2. Améliorer la prise en charge et le traitement des dossiers liés à la cybercriminalité au sens large (projet CyberAide de la PJF Mons et dispense de la formation « Online Investigation Basic » + demande du Procureur du Roi) :

- ✓ Formation permanente des policiers qui actent les plaintes pour un dossier de base de qualité
- ✓ Formation de base concernant les mesures de précaution à prendre pour ne pas risquer de modifier ou de réduire les traces

3.2.3. Suivi des objectifs stratégiques via les PA opérationnels

Suivi de l'objectif stratégique 1 (troubles à la vie communautaire)

- Indicateurs :
 - nombre de RIR rédigés
 - nombre de faits
 - nombre d'élucidations
 - évaluation du nombre de groupements problématiques
 - capacité engagée
- Fréquence de mesure :
 - mensuelle
 - annuelle

Suivi de l'objectif stratégique 2 (vols qualifiés habitations)

- Indicateurs :
 - nombre de RIR rédigés
 - nombre de faits
 - nombre d'élucidations
 - capacité engagée
- Fréquence de mesure :
 - mensuelle
 - annuelle

Suivi de l'objectif stratégique 3 (sécurité routière)

- Indicateurs :
 - nombre d'accidents avec lésions corporelles

- nombre d'excès de vitesse
- nombre de tests alcool/drogue
- nombre d'écoles visitées
- capacité engagée




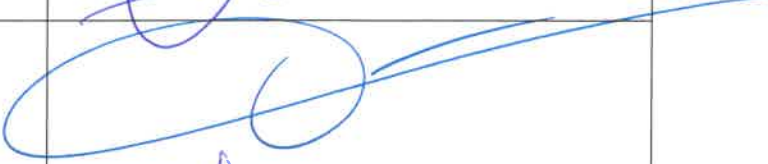


- Fréquence de mesure :
 - mensuelle
 - annuelle

Suivi de l'objectif stratégique 4 (sécurité publique => radicalisme, extrémisme violent, terrorisme)

- Indicateurs :
 - nombre de FTF
 - nombre de personnes suspectées de se radicaliser
 - nombre de personnes évoquées à la TFL opérationnelle
 - nombre de personnes retirées après enquête
 - nombre de lieux ciblés
 - nombre de RIR rédigés

- Fréquence de mesure :
 - trimestrielle
 - annuelle

CHAPITRE 4 : APPROBATION DU PLAN

Pour prise de connaissance de ce qui précède et accord sur le présent projet de plan zonal de sécurité	
Date de la séance :	12/09/2019
Membres du CZS	SIGNATURES
Monsieur Maxime DAYE – Président du collège de police – Président du CZS Bourgmestre de Braine-le-Comte	
Monsieur Christian HENRY Procureur du Roi de Mons - Tournai	
Madame Fabienne WINCKEL Bourgmestre de Soignies	
Monsieur Xavier DUPONT Bourgmestre d'Ecaussinnes	
Monsieur Benoît FRIART Bourgmestre du Roeulx	
Monsieur Bernard BASTIEN – CDP Chef de corps	
Monsieur Laurent COUCKE – Directeur coordonnateur de la Police Fédérale du Hainaut	